

Commune de

54150 LES BAROCHES



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie 5 rue de l'Eglise

54150 LES BAROCHES

Convocation du 30 juin 2025
Publié le 30 juin 2025

Du Vendredi 4 Juillet 2025 à 19h30

Mairie de LES BAROCHES salle du Conseil.

Etaient Présents :

Mesdames BAUCHEZ Christine, EVRARD Caroline, PRINGAULT Andrée

Messieurs DANTONNEL Jean François, GENCO Mattéo, LEXA Benoit, LOUYOT Etienne, PASQUER Pascal, TONCEV Goran

Madame Mireille GIB donne pouvoir à Madame Christine BAUCHEZ

Présents : 9/10 Représenté 1

Présidence : C BAUCHEZ Maire

Secrétaire désignée : G TONCEV

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance.

1/ Participation financière à la protection sociale complémentaire risque Santé des agents de la Commune.

Vu les décrets du 8 novembre 2011 et 20 avril 2022 relatifs aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation des collectivités territoriales à leur financement et l'obligation de choisir soit la labellisation soit une convention de participation au financement

Vu l'effectif des agents de la Commune

Le conseil

- Décide à l'unanimité, de fixer le montant de la participation financière pour les agents en position d'activité, sur présentation d'une attestation annuelle délivrée par la mutuelle à 50 % du coût annuelle de la mutuelle souscrite par l'agent à compter du 1^{er} Octobre 2025.
- Prend l'engagement d'inscrire au Budget les crédits nécessaires

Vote favorable 10/10

2/ Modification de l'itinéraire des chemins de randonnées /plan départemental des itinéraires de Promenade et Randonnée

Vu la proposition de modification de l'itinéraire reliant GÉNAVILLE à LES BAROCHES en supprimant la boucle dans les champs (sortie de Génerville vers la grande Fourrière) en la remplaçant par le chemin piétonnier longeant la route départementale

Vu la proposition de modification consistant à supprimer le passage sur le chemin du Ponceau des Soldats à la parcelle Les Cociottes face à la parcelle Le Haut de Piesse pour le remplacer par un passage dans la forêt

1. Le conseil, à l'unanimité
2. Emet un avis favorable à la modification proposée pour l'itinéraire de GÉNAVILLE à LES BAROCHES, le nouvel itinéraire empruntera le chemin piétonnier crée en 2024
3. Emet un avis défavorable à la modification consistant à quitter le chemin pour traverser le bois devant la parcelle 74 face au Haut de la Piesse.

Vote favorable : 10 voix / 10

3/ Renouvellement de la prestation de contrôle des poteaux incendie

Vu le décret N°2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie
Vu la compétence reconnue au maire en matière de défense extérieure contre l'incendie

Considérant l'obligation des collectivités à assurer les contrôles techniques des points d'eau incendie

Considérant le montant de la prestation fixée à 0.29 € HT par habitant et par an pour une période de contrôle de 3 ans.

Attendu que la prestation de contrôle a été confiée depuis le 1^{er} janvier 2022 au Syndicat CRW pour une durée de 3 ans

Le Conseil, à l'unanimité, confie au Syndicat CRW (Contrat Rivière WOIGOT) la prestation de contrôle technique des points d'eau incendie moyennant une participation financière de la Commune de Les Baroches de 0,29 € HT par habitant et par an pour une période de contrôle de 3 ans et autorise le maire à signer tous les actes nécessaires.

Vote favorable : 10 voix / 10

4 / Fixation du montant des œuvres sociales

Depuis de nombreuses années, la Commune offre aux personnes les plus âgées de la Commune un colis alimentaire en fin d'année

Le maire demande à ce qu'une réflexion soit engagée sur le sens de cette démarche, relevant notamment que les personnes les plus âgées ne sont pas nécessairement ceux qui rencontrent des difficultés financières, relève que les colis sont constitués de produits industriels non locaux et que la distribution lors d'un goûter ou autres manifestations générerait plus de convivialité.

Après débats, une majorité considère que la distribution de ces colis est une tradition à laquelle il n'est pas souhaitable de déroger.

Le Conseil fixe donc à 35 € par personne le montant du colis annuel des personnes âgées

Vote 2 contre 8 favorables (vote défavorable C BAUCHEZ et E LOUYOT)

Chaque année, la Commune offre un Bon Cadeau aux familles de nouveaux nés et aux enfants entrant au Collège. La commune finance également les confiseries offertes aux enfants de moins de 11 ans à l'occasion du défilé de St Nicolas et le repas des anciens se déroulant en Octobre.

Le Conseil, à l'unanimité, fixe la participation financière de la Commune comme suit :

Nouveau-né 50 €
Enfants entrant au Collège 50 €
Friandises / St NICOLAS 20 €
Repas des anciens 30 €

Vote favorable : 10 voix / 10

5/ Dépenses éligibles au compte 623 :

Les manifestations annuelles de réception et de dons à la population sont pour l'année 2025 :

Commémoration du 8 mai et du 11 Novembre
Défilé de St Nicolas
Repas et colis distribués aux personnes les plus âgées
Bons cadeaux aux enfants nouveaux nés et aux enfants entrant au collège

Vote favorable : 10 voix / 10

6/ Travaux sur Route de LUBEY

Les travaux de réfection de cette route, l'arasement des côtés et le curage des fossés sont devenus nécessaires compte tenu de l'état particulièrement dégradé du revêtement et des bas cotés et de l'inondation des champs limitrophes lors de fortes pluies.
Deux devis d'entreprises distinctes ont été obtenus : les travaux les plus urgents sont le curage des fossés des deux côtés de la route.

Après discussion et considérant qu'il s'agit d'une route Communale interdite à la circulation sauf pour riverains et engins agricoles, le Conseil décide, à l'unanimité de faire procéder aux travaux de curage des fossés selon devis établi par l'entreprise MTP pour un montant TTC de 6 295,20 €.

Concernant la réfection de la route, le devis de la société MTP prévoyant notamment un enduit bi couche est retenue pour un montant TTC de 62 845,20 €

Vote favorable : 10 voix / 10

7/ Devis pour mise en lumière des édifices communaux

Considérant les travaux de remise en état effectués en 2024 et 2025 des deux églises et des 3 pompes, ces édifices constituant le patrimoine historique de la Commune.
Considérant les travaux de réfection de tout l'éclairage public en 2025.

Le maire propose la mise en valeur de ces édifices par un éclairage quotidien.

Les devis examinés proposent des solutions couteuses et pour certaines de nature à incommoder les riverains.

Messieurs GENCO et DANTONNEL proposent d'étudier des solutions de poses de lampes solaires permettant la mise en valeur des édifices.

Ce point est renvoyé au prochain conseil municipal pour examen d'autres solutions techniques.

Vote favorable : 10 voix / 10

8/ Location annuelle du terrain longeant le terrain de foot à Mme VINOT

Depuis de nombreuses années la Commune loue le terrain longeant le terrain de foot à madame VINOT pour un loyer annuel de 40 €.

Considérant que ce terrain n'a plus d'utilité suite à l'abandon de l'organisation de la Bulle de la St Jean par l'association HORIZON 92

Considérant l'absence d'autres projets

Considérant la nécessité d'entretenir ce terrain pris en location.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de solliciter la résiliation du bail de location verbal de ce terrain. Jusqu'à la date d'effet de la résiliation le loyer annuel de 40 € sera honoré par la Commune

Vote favorable : 10 voix / 10

9/ exploitation forestière

Mr GENCO fait le point sur l'exploitation des parcelles de bois ; pour les affouagistes les parcelles 23 et 30 font déjà l'objet d'un permis d'exploiter de l'ONF en 2024 et permettront de réaliser les coupes pour l'année 2025-2026.

Afin de prévoir les lots pour les affouagistes pour les coupes sur l'année 2026-2027, il est proposé de retenir les parcelles 14 et 33 de l'état d'assiette de l'ONF.

Mr PASQUER rappelle qu'il ne faut pas prévoir et accepter de vente de bois industriel.

Mr DANTONNEL rappelle la nécessité de procéder aux travaux de broyage des fossés et accotements des sommières dans la Tranchée verte, la Tranchée du Petit et la Tranchée d'Immonville du côté de LES BAROCHES.

Des devis vont être demandés pour ces travaux.

Le Conseil valide la proposition d'exploitation des parcelles 14 et 33 pour demande de permis d'exploiter à l'ONF et demande au maire de solliciter de l'ONF un devis pour les travaux urgents à réaliser en forêt communale.

Vote favorable : 9 voix / 10

1 abstention : C BAUCHEZ

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus indiqués.

Le Maire

Christine BAUCHEZ

Le secrétaire

Goran TONCEV

